

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 13 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231042

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 3 716 056,94 \$ (contrat: 3 263 574,72 \$ + contingences: 326 357,47 \$ + incidences: 126 124,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469515 - 2 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231042

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 3 716 056,94 \$ (contrat: 3 263 574,72 \$ + contingences: 326 357,47 \$ + incidences: 126 124,75 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469515 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage, qui représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment la rapidité de réalisation des travaux et la remise en état des lieux ainsi que la réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes.

Les invitées ont d'abord tenu à préciser que la longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2022 est d'environ vingt-six (26) kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé les travaux prévus cette année afin de recommander l'octroi de sept (7) contrats différents. Le présent contrat vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires d'une longueur d'environ 1,8 kilomètre, dans les arrondissements Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard. Le projet comprend

également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée.

Après avoir brièvement présenté le projet, le Service a offert à la Commission un résumé des étapes de l'appel d'offres publié du 4 avril au 28 avril 2022. Durant ces vingt-trois (23) jours, deux (2) addenda ont été émis. Parmi les trois (3) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé une soumission jugée conforme. La division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), qui a procédé à l'analyse de ces soumissions, a observé un écart de 6,7 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire ainsi qu'un écart favorable à la Ville de 4,9 % par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les invités ont d'ailleurs tenu à souligner la précision de l'estimation de soumission, préparée par des professionnels internes. Ces derniers ont consulté les documents d'appel d'offres pour des contrats de nature comparable et ils ont également évalué les prix ainsi que les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

Les commissaires ont ensuite voulu obtenir des précisions sur l'octroi d'un troisième contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. et connaître les mesures pour éviter que ce soit les mêmes entrepreneurs qui obtiennent toujours les contrats de réhabilitation de conduite d'eau potable. Comme l'ont expliqué les personnes invitées, le nombre limité d'entrepreneurs spécialisés dans ce domaine et la clause sur l'expérience du soumissionnaire, incluse dans les documents de l'appel d'offres, peuvent expliquer que cette firme en est à son troisième contrat consécutif. Cela dit, la décision de morceler le grand projet des travaux 2022 de réhabilitation de conduites d'eau secondaire en plusieurs contrats s'inscrit dans la volonté de la Ville d'ouvrir le marché à de plus petits joueurs et d'encourager la concurrence.

La présentation et les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231042 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.